



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE 21 MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Jeudi 21 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la première séance annuelle au Salon d'Honneur de la mairie de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	14 Mars 2024
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	32
<i>Nombre de pouvoir</i>	1
<i>Nombre de votants</i>	33
<i>Suffrage exprimé</i>	33

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART - Sarah SALAH – ALY - Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Sabine SAUTRON - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Sabrina RAMIN – AMAYE MANDINY Rose - Lyne - Jean Luc JULIE –

*Arrivée de M. Jean Louis VITAL avant le vote du rapport N° 006 03 2024*

*Arrivée de M. Philippe LE CONSTANT avant le vote du rapport N° 020 03 2024*

*Départ de M. Ridwane ISSA avant le vote du rapport N° 002 03 2024*

*Départ de Mme Sabrina RAMIN avant le vote du rapport N° 003 03 2024*

*Retour de M. Ridwane ISSA avant le vote du rapport N° 009 03 2024*

*Départ de Mme Anrifadjati TOILIBOU avant le vote du rapport N° 009 03 2024*

**ETAIENT REPRESENTES :**

*Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par Fara ARMOUGOM*

**ETAIENT ABSENTS :**

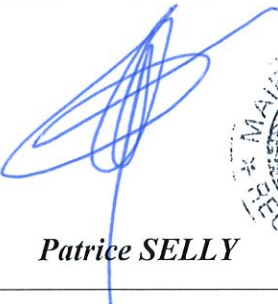
Sylvie PAYET - Alicia HAYANO — Noëlle CHANE FAN - Hans DIJOUX - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (32 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Angélique PEDRE</i>

**Acte rendu exécutoire**

- Par transmission en Préfecture le : **29 MAR. 2024**
- Et publication ou notification le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE 2024 - PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE

---

La Ville de Saint-Benoît est signataire depuis 2015 d'un accord-cadre pour le Contrat de Ville communément appelé « CDV » dont la visée principale est de favoriser l'égalité entre des territoires notamment par des actions en faveur des quartiers prioritaires politique de la Ville. Une contractualisation prorogée en 2024 par signature d'un avenant le 15 décembre 2023.

Ce contrat se traduit pour la Ville par la mise en œuvre d'une programmation annuelle répondant aux orientations stratégiques partagées par les signataires et articulée autour de quatre piliers :

- Pilier 1/ Cohésion Sociale,
- Pilier 2/ Cadre de vie et renouvellement urbain,
- Pilier 3/ Développement de l'activité économique et emploi,
- Pilier 4/ Valeurs de la République et citoyenneté.

Pour l'année 2024, le comité de pilotage du CDV qui s'est déroulé le 29 février 2024, a acté une programmation pour un montant global de 1 294 135€ d'actions avec les crédits spécifiques dédiés au Contrat de Ville à hauteur de :

- 141 000.00 € au titre du BOP 147 ANCT Contrat de Ville ;
- 265 055.00 € au titre du cofinancement de la Ville.
- 461 227.00 € au titre de l'abattement de la taxe du foncier bâti (ATFPB) ;

Ainsi qu'une contribution de 426 853€ de co-financements divers dont ANCT Cité Educative.

La synthèse de la programmation 2024 est présentée par pilier en annexe de cette délibération.

Pour pouvoir engager le travail avec les acteurs de la Politique de la Ville dans une perspective d'une mise en œuvre opérationnelle et rapide, le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à :

- Solliciter l'Etat et les autres partenaires pour engager les cofinancements des actions inscrites dans la programmation prévisionnelle du Contrat de Ville,
- Répondre aux appels à projets tels que la Dotation Politique de la Ville (DPV) et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),
- Inscrire au budget communal les crédits nécessaires,
- L'autoriser, ou d'autoriser l'adjoint délégué à lancer et signer les différents marchés, les conventions de prestation si nécessaires les appels d'offres.



La Commission de « la Cohésion Sociale » qui s'est réunie le 12 Mars 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'accord-cadre signé par la Ville de Saint-Benoît en 2015,
- VU l'avenant signé le 15 décembre 2023 prorogeant la contractualisation du Contrat de Ville
- VU L'annexe jointe à cette délibération,
- VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission de « la Cohésion Sociale »,

**APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE,**

- D'autoriser le Maire à solliciter l'Etat et les autres partenaires pour engager les cofinancements des actions inscrites dans la programmation prévisionnelle du Contrat de Ville,
- D'autoriser le Maire à répondre aux appels à projets tels que la Dotation Politique de la Ville (DPV) et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),
- D'inscrire au budget communal les crédits nécessaires,
- D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à lancer et signer les différents marchés, les conventions de prestation si nécessaires les appels d'offres.

Nombre de votant : ... 30  
 Pour : ..... 30  
 Contre : ..... 0  
 Abstentions : ..... 0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <b>Patrice SELLY</b>	 <b>Angélique PEDRE</b>

**Acte rendu exécutoire**

- **Par transmission en Préfecture le : 02 AVR. 2024**
- **Et publication ou notification le :**
- **Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :**

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740407-20240402-DEL013032024-DE  
 Date de réception préfecture : 02/04/2024